

COMMUNE DE COURTONNE LA MEURDRAC

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 06 mars 2020

Étaient Présents : Mmes et Mrs, BOISNARD Eric, BRAEM Hubert, ERNAULT Jean-Charles, GABY Sophie, GATINET Thierry, LEROY Nathalie, MAILLET Nadine, PRIGENT Stéphanie, SIROT Claire, THEBAULT Nadine.

Absentes excusées : MULLER Frédéric, WIECKIEWICZ Laurent

Madame LEROY Nathalie a été nommée secrétaire de séance.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2020

2/Compte rendu des décisions et des actions du maire

- Ecole : achat de matériel adapté pour un enfant ayant une déficience visuelle pour la rentrée de 2020. Demander au CCAS de participer par une subvention. Une table réglable qui pourrait le suivre dans sa scolarité. Valeur estimée 400€. Cet enfant étant domicilié à Cordebugle, le conseil décide de voir avec la collectivité pour la participation.
- Chaufferie bois : le marché étant infructueux, le SDEC va relancer le marché par conséquent, les travaux débuteront pendant les vacances scolaires de 2021.
- Sécurisation du bourg : suite aux différentes demandes des subventions notamment pour les travaux d'assainissements. L'agence de l'eau a émis à avis favorable. Par conséquent, les travaux pourront démarrer en début d'année 2021.
- Aire de camping-cars : suite à la motion votée au dernier conseil municipal, la communauté d'agglomération Lisieux Normandie a pris en compte la demande de garder l'eau et l'électricité payantes.
- Election municipale -Coronavirus COVID 19 : la collectivité a demandé du gel anti-bactérien et le mettre à disposition si besoin.
- Lecture musicale : Eric Louviot, ancien directeur du théâtre de Lisieux, a fait une demande pour mettre en place une lecture musicale à l'Essoméric. Sur des textes d'Eugène Durif accompagnés par une musicienne. Le conseil décide de faire venir monsieur Louviot pour présenter son projet au conseil municipal du mois de mai.

3/ Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2019

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le conseil municipal Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2019

4/ Délibération-Vote du compte administratif

Le compte administratif 2019, présenté par Monsieur Eric Boissnard, est arrêté comme suit, et a été adopté à l'unanimité (monsieur le maire s'étant retiré au moment du vote)

Section de fonctionnement :

Dépenses :	374 877,97€
Recettes :	413 862,88€
Résultat de l'exercice 2019	38 984,91€
Résultat de 2018	78 203,58€

Résultat de clôture 2019 117 188,49€

Section investissement :

Dépenses :	151 052,26€
Recettes :	175 503,51€
Résultat de l'exercice 2019	24 451,25€
Résultat de 2018	-40 977,11€

Résultat de clôture 2019 : - 16 525,86€

Reste à réaliser 2019 7 047,00€

Besoin de financement de la section d'investissement 9 478,86€

5/ Délibération-Affectation du résultat

Report excédentaire en section de fonctionnement :107 709,63€
Report déficitaire en section d'investissement -16 525,86€
Solde des RAR 7 047,00€
Couverture du déficit d'investissement 9 478,86€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

6/ Indemnités des élus

L'état augmente les indemnités des élus. Monsieur le maire, madame l'adjointe et messieurs les adjoints ne souhaitent pas que leurs indemnités soient augmentées. De plus le budget ne permet pas une augmentation et l'état n'a pas l'intention de verser une dotation plus importante que celle actuelle. Par conséquent, annulation de la prise de délibération.

7/ déterminations des subventions aux associations siégeant à la mairie ayants fait une demande

ADMR : 100€
DEMAIN AUTREMENT : 300€
Chorale DO RE MI : 800€
Coopérative scolaire : 3000€
Gym : 300€
Fines Raquettes : 800€
karaté Do Courtonne Glos : 700€
APE : 350€
Animal Augeron : 596,70€
SLC : 300€

8/ ECOLE-Tarifs cantine scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du repas de la cantine pour l'année 2019-2020

Repas enfant : 3,62€, repas adulte : 4,18€, Repas stagiaire : gratuit

La commission des finances lors de sa séance du 02 mars 2020, propose d'augmenter les tarifs d'environ 1.6% :

Repas enfants : 3.68€ - repas adulte : 4.25€ et repas stagiaire mineur : gratuit

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Décide les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2020-2021 (à compter du 1 septembre 2020) comme suit :

Repas enfant : 3.68€

Repas adulte : 4.25€

Repas stagiaire mineur : gratuit

8/ ECOLE-Tarifs Garderie scolaire 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle le tarif de la garderie pour l'année 2019-2020

Tarif garderie : 032€ le quart d'heure.

La commission des finances lors de sa séance du 02 mars 2020, propose de maintenir le tarif actuel.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Décide de maintenir le tarif de la garderie scolaire pour l'année 2020-2021,

Tarif à compter du 1 septembre 2020 :

Garderie scolaire : 0.32€ le quart d'heure

9/ Vote des taux de Contributions directes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux de l'année 2019 :

taux de la taxe d'habitation 10,08%

taux du foncier bâti 22,84%

taux du foncier non bâti 35,06%

La commission des finances en date du 02 mars 2020, propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020. Seuls les taux de foncier bâti et non bâti sont à voter.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Le taux de la taxe d'habitation étant gelé en 2020 en raison de la mise en place progressive de la réforme de la taxe d'habitation pour les résidences principales,

-Décide de voter les taux du foncier bâti et du foncier non bâti 2020 comme suit :

Taux du foncier bâti 22,84%

taux du foncier non bâti 35,06%

10/ Vote du budget 2020

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 02 mars 2020,
Vu les débats d'orientations budgétaires entendus,
Ceci exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 proposé par monsieur le maire, par nature et par chapitre, qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes : 510 074,63€

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes : 562 624,64€

11/ Salle des Fêtes communale- Tarifs de location à compter du 1 janvier 2021

Vu l'avis de la commission des finances du 02 mars 2020, Le conseil municipal,

-Décide de ne pas augmenter les tarifs. La tarification de la salle des fêtes communale sera la suivante à compter du 1 janvier 2021 :

Tarif location commune : 230€

tarif location hors commune : 290€

tarif location association exerçant leur activité sur la commune : 50€

tarif location de vaisselle : 1€ par personne

téléphone : 0.40€

12/ dossiers urbanisme en cours

RAS

13/ Compte rendu EPCI et CALN

RAS

14/Questions diverses :

-Ecole : portes ouvertes le samedi 14 mars 2020 de 10h à 12h.

-randonnée pédestre conseillers municipaux : au printemps ou automne 2020.

-poubelles : mettre des lisses au lieu-dit de la Cognetterie.